

SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 8 JANVIER 2013

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le huitième jour du mois de janvier 2013, à 20 h, à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Gérard Dutil.

Les conseillers : Mesdames Carmen Fortin, Linda Gamache, Carol Rivard
 et messieurs Pierre Cousineau, Daniel Ponton.

Absence motivée : La conseillère madame France St-Onge.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Gérard Dutil.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente. L'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, était présent. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, était aussi présent.

Résolution # 2013-01-01
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par la conseillère madame Carmen Fortin, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 8 janvier 2013 à 20 h.

Résolution # 2013-01-02
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2013-01-03
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des assemblées ordinaire du 4 décembre 2012 et extraordinaire du 11 décembre 2012 soient adoptés étant en tous points jugés conformes.

Avec correction à la résolution # 2012-12-226, levée de l'assemblée, qui aurait dû être proposée par la conseillère madame France St-Onge.

Résolution # 2013-01-04
COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 6 décembre 2012 au 10 janvier 2013 dont le montant est de 154 515,14 \$ et de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 492 892,91 \$, selon la liste des comptes et factures.

AVIS DE MOTION

La conseillère madame Linda Gamache donne avis de motion de la présentation à une assemblée ultérieure, du projet de règlement # 307-2013 concernant la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Résolution # 2013-01-05
EMPRUNT POUR LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT # 244-2007

Sur proposition du conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 16 janvier 2013 au montant de 168 200 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 244-2007, au prix de 98,31400, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

14 700 \$	1,75000 %	16 janvier 2014
15 200 \$	2,000 %	16 janvier 2015
15 600 \$	2,250 %	16 janvier 2016
16 100 \$	2,450 %	16 janvier 2017

106 600 \$	2,550 %	16 janvier 2018
------------	---------	-----------------

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Résolution # 2013-01-06

EMPRUNT POUR LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT # 244-2007

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 244-2007, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix souhaite emprunter par billet un montant total de 168 200 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix aura le 15 janvier 2013, un montant de 168 200 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 225 000 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 244-2007;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis.

Sur proposition du conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 168 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 244-2007 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets soient datés du 16 janvier 2013;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	14 700 \$
2015	15 200 \$
2016	15 600 \$
2017	16 100 \$
2018	16 500 \$ (à payer en 2018)
2018	90 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 janvier 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 244-2007, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix emprunte 168 200 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement numéro 244-2007.

Résolution # 2013-01-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 302-2012 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU MUNICIPALE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 500 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 décembre 2012;

Sur proposition du conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Pierre Cousineau;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à acquérir des immeubles et à y aménager une rampe de mise à l'eau municipale pour un montant de 500 000 \$.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 500 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute

contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ce huitième jour du mois de janvier 2013.

Gérard Dutil
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :

le 7 août 2012 et le 4 décembre 2012

Adoption du règlement :

le 8 janvier 2013

Résolution # 2013-01-08

AUTORISATION À FAIRE UNE OFFRE D'ACHAT SUR UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT le règlement # 302-2012 décrétant l'acquisition d'immeubles et l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau municipale ainsi qu'un emprunt de 500 000 \$;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Pierre Cousineau;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le maire, monsieur Gérard Dutil et la directrice générale madame Marie Lili Lenoir, à signer pour et au nom de la municipalité, une offre d'achat pour l'acquisition d'un immeuble au meilleur coût, tel qu'autorisé.

QUE cette offre d'achat soit conditionnelle à l'examen des titres de la propriété et à l'acceptation, par le conseil municipal, des droits de passage, s'il y a existence de tels documents.

Résolution # 2013-01-09

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme le conseiller monsieur Pierre Cousineau à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. En cas d'absence, la conseillère madame France St-Onge assumera la tâche.

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme la conseillère madame France St-Onge à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 2013. En cas d'absence, le conseiller monsieur Pierre Cousineau assumera la tâche.

Résolution # 2013-01-10

AUTORISATION À SIGNER LES DOCUMENTS OFFICIELS

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le maire, monsieur Gérard Dutil, à signer tous les chèques et effets au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et dans le cas d'absence, d'incapacité ou dans le cas d'une vacance dans la charge du maire, que le maire suppléant, le conseiller monsieur Pierre Cousineau soit, par la présente, autorisé à le faire du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 2013, la conseillère madame France St-Onge assumera la tâche.

Résolution # 2013-01-11

SUBSTITUT DU MAIRE À LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désigne le conseiller, monsieur Pierre Cousineau, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, afin d'agir comme substitut du maire aux séances du conseil de la MRC du Haut-Richelieu.

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désigne la conseillère, madame France St-Onge pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 2013, afin d'agir comme substitut du maire aux séances du conseil de la MRC du Haut-Richelieu.

Résolution # 2013-01-12
INDEXATION DES SALAIRES

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une indexation de 2 % du salaire des employés municipaux soit accordée pour l'année 2013 portant la masse salariale annuelle à 463 090 \$;

QUE le salaire des officiers du service de sécurité incendie soit aussi majoré de 2 % portant la masse salariale annuelle à 24 359,68 \$.

QUE les taux horaires des interventions soient majorés de 2 % pour atteindre 19,98 \$ pour les pompiers, 22,05 \$ pour les officiers et 27,60 \$ pour le directeur;

QU'un minimum de deux heures soit payé pour les interventions ayant lieu entre 22 h et 6 h;

QUE le taux horaire des premiers intervenants soit majoré de 2 % pour atteindre 13,73 \$;

QU'une rémunération de 13,73 \$ l'heure soit accordée aux 10 pompiers qui auront réussi avec succès la formation « Sauveteur 1 » dispensée par la Garde côtière auxiliaire;

QUE le contrat de conciergerie soit aussi majoré de 2 % pour un montant annuel de 15 888,89 \$;

Résolution # 2013-01-13
RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES

ATTENDU QUE tous les efforts déployés pour récupérer ces comptes se sont révélés vains;

Proposée par la conseillère madame Carmen Fortin, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal radie de ses livres les comptes suivants ainsi que les intérêts courus :

MATRICULE	NOM	MONTANT
2000-16-0000.00	Weinstein, Jeffrey	638,02 \$
2399-46-6927.11.0012	Marjeau, Pascal	766,09 \$
2399-46-6927.46	Martel, Benoît	<u>1 061,54 \$</u>
TOTAL		2 465,65 \$

Résolution # 2013-01-14

SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 22 juillet 2010;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

ATTENDU QUE le rapport annuel an 1 (22 juillet 2010 au 21 juillet 2011) a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a pris connaissance du rapport d'activités annuel an 1;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Cousineau, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adopte le rapport d'activités annuel an 1 en lien avec le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Résolution # 2013-01-15

EMBAUCHE D'UN AIDE-TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques impose un programme d'inspection des risques plus élevés;

ATTENDU QUE l'embauche d'un deuxième technicien en prévention incendie s'avère essentielle pour se conformer aux exigences du schéma;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville a offert l'expertise de leur technicien en prévention incendie;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Pierre Cousineau;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Marc-Antoine Geoffrion à titre d'aide-technicien en prévention incendie pour un bloc de 150 heures, au tarif horaire de 37 \$, plus les frais pour l'aller-retour (frais fixes) et des coûts de déplacements à 0,48 \$ du kilomètre.

Résolution # 2013-01-16

MANDAT POUR ÉTUDE DES SOUMISSIONS

Sur proposition du conseiller monsieur Pierre Cousineau, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde un mandat d'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres du camion unité de secours à monsieur Paul Sarrazin, consultant de la firme Contact Cité, au taux horaire de 125 \$.

Résolution # 2013-01-17

RECONDUCTION DU MANDAT À L'ARCHITECTE

CONSIDÉRANT la résolution # 2009-08-199 relative au mandat octroyé à l'architecte, monsieur Pierre Daoust, pour les plans et devis d'architecture pour la réalisation du projet de la nouvelle caserne incendie;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix reconduise le mandat de l'architecte, monsieur Pierre Daoust, pour la mise à jour des plans et devis d'architecture pour la réalisation du projet de la nouvelle caserne incendie.

Résolution # 2013-01-18

COMMANDITE AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE NAPIERVILLE INC.

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde au Club de patinage artistique de Napierville inc. une commandite en achetant un espace publicitaire d'un quart de page d'une valeur de 100 \$ dans le programme officiel du spectacle de fin d'année 2013.

Résolution # 2013-01-19

CONTRAT D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le contrat pour l'entretien des luminaires du réseau d'éclairage public avec la firme Florent Guay Électrique inc.

Le montant du contrat pour l'année 2013 est de 4 714,80 \$, pour l'année 2014 le montant est de 4 809 \$ et pour l'année 2015 le montant est de 4 905,12 \$. Les taxes sont en sus.

Résolution # 2013-01-20

LES FLEURONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle due à l'inondation de 2011 et du grand nettoyage de 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des fleurons du Québec a accepté de reporter le montant de l'adhésion des années 2011 et 2012 pour la 8^e édition (2013 à 2015);

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carmen Fortin;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal inscrive la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix au concours de la 8^e édition (2013-2015) en payant le montant d'ajustement de 149,46 \$.

Résolution # 2013-01-21

GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (L) INC. – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2013

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (L) inc. pour les services de sécurité nautique 2013;

CONSIDÉRANT la nécessité de ce service de sécurité nautique pour la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, appelée Capitale nautique;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Cousineau, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

II EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une aide financière de 2 000 \$ leur soit accordée pour l'année 2013.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport d'activités du mois de janvier 2013.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du Service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires du mois de janvier 2013.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Gérard Dutil, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 2013-01-04, 2013-01-05, 2013-01-06, 2013-01-07, 2013-01-08, 2013-01-12, 2013-01-15, 2013-01-16, 2013-01-17, 2013-01-18, 2013-01-19, 2013-01-20, 2013-01-21.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2013-01-22 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition du conseiller monsieur Pierre Cousineau, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 21 h 05.

Gérard Dutil
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière